



Assemblée générale

Distr. générale
29 mars 2006
Français
Original: anglais

Soixantième session

Points 55 a) de l'ordre du jour

Groupes de pays en situation particulière :
troisième Conférence des Nations Unies
sur les pays les moins avancés

Organisation de la réunion de haut niveau pour l'examen global approfondi de la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010

Note du Secrétaire général

I. Introduction

1. Dans sa résolution 59/244 du 22 décembre 2004, l'Assemblée générale a décidé de « procéder à l'examen approfondi de la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010¹, en 2006, à sa soixante et unième session, conformément au paragraphe 114 du Programme d'action, en ayant présentes à l'esprit les dispositions de sa résolution 57/270 B, en date du 23 juin 2003, suivant des modalités à déterminer ». Dans la même résolution, elle a décidé « d'examiner, à sa soixantième session, les modalités relatives à la conduite de cet examen approfondi ».

2. À sa soixantième session, dans sa résolution 60/228 du 23 décembre 2005, l'Assemblée générale a décidé de convoquer une réunion de haut niveau sur l'examen global approfondi à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action à New York, les 19 et 20 septembre 2006, qui sera présidée par le Président de l'Assemblée générale.

3. Dans la même résolution, elle a décidé de convoquer une réunion préparatoire d'experts d'une durée de trois jours pendant la soixantième session de l'Assemblée générale, de préférence les 4, 5 et 6 septembre 2006, en vue de l'examen global approfondi à mi-parcours afin de proposer, selon qu'il conviendrait, des mesures visant à faire progresser la mise en œuvre du Programme d'action.

* Nouveau tirage pour raisons techniques.



4. Elle a également souligné que l'examen global approfondi à mi-parcours devait servir à faire le point des progrès accomplis dans l'exécution des engagements et offrir l'occasion de réaffirmer les buts et objectifs convenus à la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, de faire connaître les pratiques optimales et les enseignements tirés de l'expérience, et de recenser les difficultés et les obstacles rencontrés, les interventions et initiatives propres à les surmonter et les principales mesures prises pour poursuivre l'application du Programme d'action de Bruxelles en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010² ainsi que les défis et problèmes nouveaux.

5. L'Assemblée générale a également invité les organes, organismes, fonds et programmes des Nations Unies à entreprendre, dans leurs domaines de compétence respectifs, des évaluations sectorielles de la mise en œuvre du Programme d'action, en accordant une attention particulière aux domaines où la mise en œuvre a été insuffisante et à formuler des propositions en vue de l'adoption de nouvelles mesures, si nécessaire, en tant que contribution à la préparation de l'examen global approfondi.

6. Reconnaissant l'importance de la contribution apportée par les acteurs de la société civile au processus préparatoire, l'Assemblée générale a demandé à ce sujet au Président de l'Assemblée générale d'organiser, dans la limite des ressources disponibles, des auditions interactives officielles d'une journée, à New York, auxquelles participeront des représentants d'organisations non gouvernementales, d'organisations de la société civile et du secteur privé, en tant que contribution à l'examen global approfondi à mi-parcours.

7. L'Assemblée générale demandait en outre au Secrétaire général d'établir, aux fins de son examen par les États Membres, une note sur les modalités de l'organisation de la réunion de haut niveau.

8. Des dispositions pratiques ont été prévues sur la base de la résolution 60/228 et compte tenu du rapport de la Cinquième Commission, paru sous la cote A/60/624.

II. Participation

A. États Membres et observateurs

9. La réunion de haut niveau et la réunion préparatoire d'experts seront ouvertes à la participation des États Membres, du Saint-Siège en sa qualité d'État observateur, et de la Palestine en sa qualité d'observateur, ainsi que des organisations intergouvernementales ayant reçu une invitation permanente à participer, comme observateurs, à la session et aux travaux de l'Assemblée générale, conformément au règlement intérieur de l'Assemblée générale.

B. Organisations non gouvernementales, société civile et secteur privé

10. Les organisations non gouvernementales et les organisations de la société civile et du secteur privé seront invitées à participer aux auditions interactives officielles d'une journée qui seront organisées par le Président de l'Assemblée générale. Le résumé de ces auditions officielles sera transmis par le Président de

l'Assemblée générale, comme contribution aux travaux de la réunion de haut niveau. Les organisations accréditées seront : a) les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social et b) les organisations non gouvernementales et celles du secteur privé accréditées auprès de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés.

III. Dispositions pratiques

A. Dates et lieu des réunions

11. Dans sa résolution 60/228, l'Assemblée générale a décidé de convoquer, à New York, une réunion de haut niveau pour l'examen global approfondi à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action, les mardi 19 et mercredi 20 septembre 2006. Ces jours coïncident avec le débat général, qui commence le 19 septembre 2006. Dans des déclarations à la Seconde et à la Cinquième Commissions³ sur les incidences financières du projet de résolution A/C.2/60/L.32/Rev.1, il a été proposé d'éviter ces chevauchements. Pour cette raison, le Président de l'Assemblée générale pourrait envisager de tenir des consultations officieuses avec des États Membres sur les dispositions à prendre, sur lesquelles l'Assemblée se prononcera.

12. Comme par ailleurs le 4 septembre 2006 est un jour férié à l'ONU, la réunion préparatoire d'experts de trois jours sera organisée à New York les 5, 6 et 7 septembre 2006 au lieu des 4, 5 et 6 septembre.

13. Les auditions interactives officieuses d'une journée, avec les représentants des organisations non gouvernementales, des organisations de la société civile et du secteur privé sur le thème « Forger un partenariat avec la société civile et le secteur privé pour réduire la pauvreté dans les pays les moins avancés », seront organisées par le Président de l'Assemblée générale le jeudi 22 juin 2006, à New York. Toutes les réunions programmées seront annoncées dans le *Journal des Nations Unies*.

B. Thème général de la réunion

14. L'examen global approfondi à mi-parcours aurait pour thème : « Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010 : honorer les engagements ».

C. Réunion préparatoire d'experts

15. La réunion préparatoire d'experts de trois jours sera ouverte le matin du mardi 5 septembre 2006 par le président désigné par le Président de l'Assemblée générale en consultation avec les États Membres. La réunion adoptera son ordre du jour et son programme de travail et élira trois vice-présidents et un rapporteur. Elle créera trois groupes de travail, présidé chacun par un vice-président, pour examiner l'application du Programme d'action, dans l'optique des sept engagements pris :

- 1) Encourager l'adoption de politiques centrées sur l'homme;
- 2) Encourager la bonne gouvernance aux niveaux national et international;
- 3) Créer des capacités humaines et institutionnelles;
- 4) Renforcer les capacités productives pour que la mondialisation serve les pays les moins avancés;
- 5) Améliorer le rôle du commerce dans le développement;
- 6) Réduire la vulnérabilité et protéger l'environnement, et;
- 7) Mobiliser des ressources financières, prendre des dispositions pour poursuivre l'application, la coordination et le suivi du Programme pendant le reste de la décennie.

16. Le groupe de travail I s'intéressera surtout aux engagements 1 à 3, le groupe de travail II à l'application des engagements 4 à 7, et le groupe de travail III examinera les dispositions à prendre pour assurer la poursuite, la coordination et le suivi du Programme d'action. Les groupes de travail présenteront leurs rapports, ainsi que leurs propositions, pour inclusion dans le projet de document final de la réunion de haut niveau, au président de la réunion. Toutes les propositions seront regroupées en un document unique qui sera adopté et transmis, par l'intermédiaire du président de la réunion, comme projet de document final, pour examen et adoption, à la réunion de haut niveau (voir annexe I, projet d'organisation des travaux de la réunion préparatoire d'experts).

D. Réunion de haut niveau

17. La réunion de haut niveau pour l'examen global approfondi à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action durera deux jours (voir annexe II, projet de programme de travail de la réunion de haut niveau).

18. Le premier jour, l'Assemblée générale tiendra deux séances plénières. Celle du matin commencera par la déclaration liminaire du Président de l'Assemblée générale. Le Secrétaire général sera invité lui aussi à faire une déclaration. Les déclarations des États Membres et des observateurs suivront.

19. La liste des orateurs sera établie selon l'ordre de réception des demandes. Les préséances seront strictement respectées, pour favoriser une participation du plus haut niveau possible.

20. Le deuxième jour, l'Assemblée générale entendra les déclarations des États Membres et des observateurs, adoptera le document final et entendra la déclaration du Président de l'Assemblée générale.

21. Les déclarations faites en séances plénières seront limitées à cinq minutes. Les orateurs pourront néanmoins distribuer des textes imprimés plus longs.

IV. Documentation

A. Documentation de présession

22. Elle comprendra la documentation suivante :

- Rapport détaillé du Secrétaire général sur la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010, à l'intention de la réunion de haut niveau
- Résumé des auditions avec les représentants des organisations non gouvernementales, de la société civile et du secteur privé
- Rapport de la réunion préparatoire d'experts tenue les 5, 6 et 7 septembre 2006 au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York
- Projet de document final de la réunion de haut niveau

Tous autres documents demandés par les États Membres

B. Documentation d'après session

23. Elle comprendra les documents suivants :

- Document final de la réunion de haut niveau
- Procès-verbaux de la réunion de haut niveau

Contributions d'autres acteurs

24. Les contributions d'autres acteurs intéressés, en particulier les rapports nationaux des pays les moins avancés eux-mêmes, les documents faisant la synthèse des examens régionaux portant sur l'Afrique, l'Asie et le Pacifique, l'Asie occidentale (Yémen) et l'Amérique latine et les Caraïbes (Haïti), les examens sectoriels menés par le système des Nations Unies et les organisations internationales seront rendus publics sur le site Web du Bureau du Haut Représentant du Secrétaire général pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement à l'adresse suivante <www.un.org/ohrlls>.

V. Manifestations spéciales

25. Plusieurs manifestations spéciales, en particulier les tables rondes, les exposés, les discussions de groupe sur diverses questions relatives à l'application du Programme d'action, seront organisées par les États Membres, le système des Nations Unies et les organisations multilatérales, ainsi que par d'autres acteurs intéressés. Le calendrier de ces manifestations sera rendu public sur le site Web du Bureau du Haut Représentant du Secrétaire général pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement.

VI. Information

26. Au paragraphe 19 de sa résolution 60/228, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général, avec l'assistance des organismes des Nations Unies concernés, notamment le Département de l'information, de prendre les mesures voulues pour intensifier leurs activités d'information et autres initiatives visant à sensibiliser le public à l'examen global approfondi à mi-parcours.

27. Un dossier spécial d'information sera à cet effet établi par le Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement. Diverses activités d'information seront menées en collaboration avec des entités et organes des Nations Unies, durant les mois qui viennent, dans le cadre des préparatifs de l'examen global approfondi à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action. Tous les documents de la réunion de haut niveau ainsi que les communiqués de presse sur les séances plénières seront disponibles, au guichet des documents, dans la zone réservée à la presse. Ils seront également affichés électroniquement au site du Bureau du Haut Représentant.

28. Les séances plénières et les conférences de presse seront diffusées, dans la zone réservée aux médias et sur le site Web des Nations Unies. Un programme de conférences de presse et d'exposés à l'intention des médias sera annoncé.

Notes

¹ A/CONF.191/13, chap. II.

² Ibid., chap. I.

³ A/C.2/60/L.52 et A/C.5/60/24.

Annexe I

Programme de travail de la réunion préparatoire d'experts pour l'examen global approfondi de la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010

Siège de l'Organisation des Nations Unies, New York

Mardi 5 septembre 2006

Séance plénière

- 10 heures-11 heures
- Point 1 :
Ouverture de la réunion
 - Point 2 :
Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
 - Point 3 :
Élection du Bureau
 - Point 4 :
Examen approfondi à l'échelle mondiale de la mise en œuvre
du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés
pour la décennie 2001-2010

Groupes de travail

- 11 heures-13 heures
- Groupe de travail I**
- Engagement 1 : encourager l'adoption de politiques centrées sur l'homme
 - Engagement 2 : encourager la bonne gouvernance aux niveaux national et international
 - Engagement 3 : créer des capacités humaines et institutionnelles
- Groupe de travail II**
- Engagement 4 : renforcer les capacités productives pour que la mondialisation serve les pays moins avancés
 - Engagement 5 : améliorer le rôle du commerce dans le développement
 - Engagement 6 : réduire la vulnérabilité et protéger l'environnement
 - Engagement 7 : mobiliser des ressources financières
- 15 heures-18 heures
- Groupes de travail I et II (suite)**

Mercredi 6 septembre 2006

Groupes de travail

- 10 heures-13 heures **Groupes de travail I et II** (*suite*)
15 heures-18 heures **Groupe de travail II** (*suite*)
15 heures-18 heures **Groupe de travail III**
**(dispositions à prendre pour la poursuite de l'application,
le suivi et la coordination du Programme)**

Jeudi 7 septembre 2006

- 10 heures-13 heures **Groupe de travail III** (*suite*)
Réunion conjointe des groupes de travail (*si nécessaire*)
15 heures-17 h 45 Point 5 :
Examen du projet de document final et de la réunion de haut
niveau
17 h 45-18 heures Point 6 :
Adoption du projet de document final
Point 7 :
Questions diverses
Point 8 :
Clôture de la réunion préparatoire d'experts

Annexe II

Projet de programme de travail de la réunion de haut niveau pour l'examen global approfondi de la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010

Siège de l'Organisation des Nations Unies, New York

Mardi 19 septembre 2006

Séance plénière

10 heures-10 h 30 Ouverture de la réunion de haut niveau par le Président
de l'Assemblée générale

Déclaration du Secrétaire général

Questions d'organisation

10 h 30-13 heures Déclarations des États Membres et des observateurs

Séance plénière

15 heures-18 heures Déclarations des États Membres et des observateurs

Mardi 20 septembre 2006

Séance plénière

10 heures-13 heures Déclarations des États Membres et des observateurs

Séance plénière

15 heures-17 h 30 Déclarations des États Membres et des observateurs

17 h 30-18 heures Adoption du projet de document final

Déclaration de clôture du Président de l'Assemblée générale
